SALVEPAR

Société anonyme au capital de 12.523.408 euros

Siège social : 134 boulevard Haussmann – 75008 Paris 552 004 327 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, ce 8 avril 2013 pour (i) vous présenter le rapport sur l'activité et les résultats de la société SALVEPAR (ci-après la « Société ») pour l'exercice 2012 et (ii) soumettre à votre approbation des projets de résolutions ayant pour objet :

- l'approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat dudit exercice,
- la distribution d'un dividende exceptionnel,
- l'approbation des conventions réglementées,
- la ratification de la cooptation de six administrateurs ainsi que le renouvellement du mandat d'un administrateur,
- les autorisations relatives aux opérations sur les titres de la Société,
- les délégations consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social,
- les délégations consenties au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières ne donnant pas accès au capital,
- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés,
- les autorisations relatives à l'annulation d'actions,
- les pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions soumises à votre vote vous sont présentés dans un rapport distinct.

La présente Assemblée statuera par conséquent aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaire et Extraordinaire.

1- ORIENTATIONS DE GESTION DE SALVEPAR

Contrôlée à 51,42 % par le groupe Tikehau à compter du 26 octobre 2012, puis à 92,18 % depuis le 28 décembre 2012, SALVEPAR est une holding d'investissement cotée à Paris au compartiment C. SALVEPAR mène une politique active de prises de participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées.

SALVEPAR détenait au 31 décembre 2012 dix-huit participations minoritaires dans des sociétés cotées et non cotées :

	Valeur nette comptable (en milliers d'euros)	Part dans le portefeuille
Participations cotées	75 365	51,7%
Participations non cotées	60 756	41,7%
Trésorerie	9 699	6,6%
TOTAL GENERAL	145 820	100,0%

2 - DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE

- ➤ **AFICA**: Production de laiton et fabrication de pièces moulées notamment des fourchettes de boîtes de vitesse.
- ➤ COURTEPAILLE : Enseigne de restauration commerciale en France, spécialisée sur le segment du grill.
- **ECOTEL CHOMETTE FAVOR (ECF)**: Leader français de la distribution de petits matériels et consommables non alimentaires à destination des professionnels de la restauration.
- ➤ GL EVENTS : Gestion d'espaces publicitaires et d'évènements.
- **POLYGONE**: Holding d'investissement détenant les titres GL EVENTS.
- **HEURTEY PETROCHEM**: Ingénierie, études techniques.
- > IPSOS : Elaboration et diffusion d'études par enquêtes.
- LACROIX : Signalisation routière, télégestion, sous-traitance électronique en petites séries.
- ➤ LATECOERE : Fabrication et commercialisation d'aérostructures (fuselages, portes...) et de systèmes de câblages embarqués.
- ➤ LE NOBLE AGE : Résidences médicalisées (EHPAD) et Etablissements de Soins de Suite et Rééducation.
- **LIPPI**: Fabrication et distribution de clôtures traditionnelles et spécifiques.
- ➤ NORBERT DENTRESSANGLE : Transport et logistique.
- > RG SAFETY : Négoce d'équipements professionnels de protection individuelle.

- > **SOCOTEC**: Inspection, Assistance technique et conseil sur les marchés de la construction, du bâtiment et de l'immobilier.
- > SPIE BATIGNOLLES: Construction, énergie et aménagement, concessions et immobilier, génie civil et fondations spéciales, et travaux publics.
- > STEF : Transport et logistique de produits sous température contrôlée.
- ➤ THERMADOR GROUPE : Distribution spécialisée de matériels de chauffage, pompes, robinetterie à destination des grossistes.
- > TOUAX : Location opérationnelle de conteneurs, de constructions modulaires, de barges fluviales et de wagons de fret.

3 - EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2012, la Direction de SALVEPAR avait confirmé sa stratégie d'évolution du portefeuille, de diversification des secteurs d'activités des éléments qui le composent, au travers de cessions et de nouveaux investissements.

Au cours de l'exercice 2012, SALVEPAR a géré son portefeuille avec opportunisme, les mouvements restant limités étant donné la forte volatilité des marchés financiers et les flux plus réduits de transactions non-cotées :

- HEURTEY PETROCHEM, en se renforçant à hauteur de 0,7 millions d'euros en actions via le marché boursier au premier semestre 2012, portant la participation totale de SALVEPAR à 6,02% du capital;
- LATECOERE, en cédant pour 0,1 million d'euros d'actions via le marché boursier en avril 2012, portant la participation totale de SALVEPAR à 4,9% du capital;
- THERMADOR, en cédant 10 000 actions (avant division du titre en deux) en avril 2012 pour un montant de 1,2 million d'euros, puis en rachetant 10 000 actions (après division du titre en deux) pour un montant de 0,6 million d'euros, portant la participation à 5,1% du capital;
- GL Events, en participant à hauteur de 0,9 million d'euros dans l'augmentation de capital ayant eu lieu en novembre 2012, via ses Droits Préférentiels de Souscription, ainsi que par souscription à titre réductible, portant la participation totale de SALVEPAR à 1,39% du capital;
- IPSOS, en cédant 1 000 titres pour un montant de 27 500 euros.

Au total, les investissements 2012 ont représenté un montant de 2,2 millions d'euros, et les cessions 2012 un montant de 1,4 million d'euros. L'impact de ces différentes opérations sera commenté lors de l'examen des comptes.

La liquidation judiciaire de la société CONFLANDEY S.A. du 31 janvier 2006, dont la participation est intégralement dépréciée dans nos comptes, n'a pas fait l'objet d'avancement.

4 - ACTIONNARIAT ET TITRE EN BOURSE

4.1. - Actionnariat:

Au 31 décembre 2012, le capital de SALVEPAR était réparti ainsi :

- 92,18% détenu par Tikehau Capital Partners (via Tikehau Participations et Investissements)
- 7,82% de flottant

Au 1^{er} février 2013, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 7,82%, 6,10% du capital flottant est détenu par des personnes morales et 93,90% par des personnes physiques. Au total, la Société regroupe 1 314 actionnaires contre 3 598 au 21 février 2012.

La Société ne détient aucune de ses actions. Par ailleurs, ses titres ne sont assortis que de droits de votes simples conformément à l'article 9 des statuts.

La Société n'employant personne, aucun salarié ne possède de titre Salvepar.

4.2. - Franchissement de seuil

Le 22 mars 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire des 10% à la hausse en capital et droits de vote par la société GST INVESTISSEMENTS.

Le 23 mars 2012, SALVEPAR a été informée des franchissements à la baisse des seuils statutaires de 2,5 % en capital et droits et de vote par la Société TOCQUEVILLE FINANCE.

Le 29 octobre 2012, SALVEPAR a par ailleurs été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires pour certains de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% à la baisse en capital et droits de vote par la Société Générale.

Le même jour, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires pour certains de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, et 50% à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Le 17 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 5% à la baisse en capital et droits de vote par la société SA 2RB-i.

Le 17 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuils légaux et statutaires de 10% et 5% à la baisse en capital et droits de vote par la société GST Investissements.

Le 19 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 2/3 à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

Le 28 décembre 2012, SALVEPAR a été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 90% à la hausse en capital et droits de vote par la société Tikehau Participations & Investissements.

4.3. - Titre en Bourse

Classification ICB – SALVEPAR - secteur des Sociétés Financières – Sous-Section : 8775 – Activités financières spécialisées – Compartiment C.

Codification ISIN (International Securities Identification Numbers) : FR0000124356 – Libellé : SALVEPAR Code SY.

Sur le plan boursier, les indices ont performé comme suit :

Performance des indices français en 2011 et 2012

Indice	Variation sur 12 mois 2012	Variation sur 12 mois 2011
CAC 40	13,00%	(19,00%)
SBF 120	14,31%	(18,16%)

Source: Euronext

Cotant 61,10 euros le 2 janvier 2012 à l'ouverture, le cours du titre SALVEPAR clôturait le 31 décembre 2012 à 78,61 euros, soit une hausse de 28,66% en 2012 contre une baisse de 6,81 % en 2011. Les cours ont atteint 86,25 euros au plus haut fin décembre 2012 et 53,5 euros au plus bas en juillet.

Au regard des capitaux propres de 146,8 millions d'euros à fin 2012, la valeur de l'action ressort à 93,80 euros contre 96,19 euros à fin 2011.

L'actif net réévalué¹ (1) fin 2012 valorise l'action à 107,11 euros contre 99,46 euros à fin 2011, reflétant à la fois la hausse des cours des participations cotées sur le second semestre 2012 et la revalorisation de certaines participations non-cotées.

Le tableau ci-après reprend les informations boursières sur les cinq derniers exercices :

Information boursière de Salvepar sur les 5 derniers exercices

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dernier cours au 31/12/N	78,61	60,90	65,89	62,00	53,90
+ haut annuel (cours de clôture)	86,25	85,00	73, 00	64,00	94,98
+ bas annuel (cours de clôture)	53,50	59,90	60,49	43,00	48,00
Moyenne annuelle des cours	66,22	70,17	64,45	55,79	67,09
Variation du cours de bourse sur l'année	28,7%	(6,8%)	6,3%	29,1%	(43,0%)
Volume moyen / jour	654	322	291	32 0	813
Capitalisation au 31/12/N (en €m) Source: Euronext	123,06	95,33	103,15	97,06	84,38

¹ La méthode de calcul de l'ANR a changé entre 2011 et 2012. En 2012, l'ANR des participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours sur 20 jours de bourse alors qu'en 2011 il était calculé à partir du dernier cours de l'année. A base comparable, l'ANR 2012 avec la méthode de 2011 serait de €168,9m soit une hausse de 9,6%.

140,0

120,0

100,0

80,08 Eu carcos

20,0

02/01/2007

Evolution du cours de bourse de Salvepar sur 5 ans (1) 5000 4500 4000 3500 2500 2000

02/01/2011

02/01/2012

Source : Euronext

(1)Les cours sont retraités des dividendes.

02/01/2008

02/01/2009

Cours de bourse

5 - LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Comme les exercices précédents, la Société n'exerçant pas d'influence notable au titre de ses participations, elle n'établit pas de comptes consolidés et n'est donc pas tenue d'appliquer les normes IFRS. L'application de ces normes se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations. Au 31 décembre 2012, la juste valeur du portefeuille de participations s'élèverait à 167,7 millions d'euros, soit une hausse de 20,8 millions d'euros nette d'impôt par rapport à la valeur nette comptable à cette date.

02/01/2010

----CAC All Tradable

Les principes, règles et méthodes comptables appliqués sont détaillés dans l'annexe. Les comptes sociaux sont présentés de manière identique à ceux de l'exercice précédent.

La Société n'a pas effectué d'opérations utilisant des instruments financiers. Elle n'a pas d'endettement autre que la dette fiscale et sociale attachée à l'activité de l'Entreprise.

5.1 <u>LE COMPTE DE RESULTAT</u>

Le résultat net de gestion de l'exercice 2012 s'établit à 4,0 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une hausse de +23,7%. Cette variation traduit la hausse des dividendes et des intérêts perçus et capitalisés tant sur les anciens investissements que sur les nouveaux. Les charges courantes ont diminué de 0,2 million d'euros.

Le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées ressort à -6,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2011.

Les dépréciations nettes des reprises de provisions du portefeuille coté s'élèvent à 3,5 millions d'euros.

Les dépréciations nettes des reprises de provisions du portefeuille non coté s'élèvent à 3,1 millions d'euros.

Le résultat net social de l'exercice 2012 s'établit ainsi à -2,2 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2011.

1000

500

5.2 <u>LE BILAN</u>

❖ A l'actif

Les principales variations portent sur les postes :

- ➤ « Immobilisations Financières » qui traduisent les opérations d'investissements et de désinvestissements effectuées comme indiqué au titre 3 du présent rapport.
- ➤ « Valeurs mobilières de placement, Disponibilités » qui s'élèvent à 9,7 millions d'euros à fin décembre 2012 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Comptes à Terme	9 226	11 125
SICAV de trésorerie	-	282
Obligations SG TMO 85	-	18
Actions VM MATERIAUX	-	8
Disponibilités	466	28
TOTAL	9 692	11 461

❖ Au passif

Au 31 décembre 2012, les réserves comprennent :

- la « Réserve légale » dotée à 10 % du capital soit 1,3 million d'euros,
- le poste « Autres Réserves» qui s'élève à 119,4 millions d'euros avant affectation du résultat 2012,
- le « Report à nouveau » qui a été soldé après l'affectation des résultats de l'exercice 2011,
- le « Résultat de l'exercice » pour un montant avant affectation de -2,2 millions d'euros.

Les dettes sont composées à 70% de dettes fournisseurs et à 30% de charges fiscales et sociales liées à l'activité de la Société.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les dettes fournisseurs s'élevaient au 31 décembre 2011 à 262.531 euros et au 31 décembre 2012 à 262.090 euros.

L'échéance moyenne de règlement des fournisseurs est inférieure à trente (30) jours. Au décembre 2012, aucune facture n'est supérieure au délai de règlement.

Le détail des dettes fournisseurs au 31/12/2012 est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Dettes Fournisseurs	262	262
Fournisseurs	54	
Fournisseurs - Factures Non	208	262
Parvenues		

Le total du bilan passe de 152,4 millions d'euros à fin 2011 à 147,2 millions d'euros à fin 2012.

5.3 <u>L'Actif Net Réévalué (« ANR »)</u>

L'ANR² prend en compte les valeurs cotées à la moyenne des 20 derniers jours de bourse avant clôture et les valeurs non-cotées à leur juste valeur. L'ANR se calcule donc en prenant les capitaux propres comptables auxquels s'ajoutent les revalorisations éventuelles nettes de l'impôt latent. Au 31 décembre 2012, l'ANR s'établissait à 167,7 millions d'euros (107,11 € par action), soit une revalorisation de 20,8 millions d'euros nette d'impôt latent par rapport aux capitaux propres comptables et à comparer aux 154,1 millions d'euros d'ANR au 31 décembre 2011 (99,46 € par action).

6- <u>EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>

Fin janvier 2013, SALVEPAR a cédé sa participation dans la société STEF pour un montant de 8,0 millions d'euros.

Le 22 janvier 2013, SALVEPAR a souscrit à l'émission d'OCEANES NATUREX, à taux annuel de 4,40% à échéance juin 2019 pour un montant de 6,0 millions d'euros.

Début février 2013, dans le cadre de la cession par Qualium Investissement de ses parts dans Socotec à Cobepa (société d'investissement belge) et à des fonds gérés par Five Arrows Managers, ainsi qu'aux salariés et au management, SALVEPAR a été remboursée des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) qu'elle détenait pour un montant de 6,7 millions d'euros.

SALVEPAR a accepté le 7 février 2013 une offre d'achat ferme et irrévocable pour l'ensemble de ses actions POLYGONE et pour un montant total de 9,2 millions d'euros.

SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres GL EVENTS le 14 février 2013 pour un montant de 5,7 millions d'euros.

Le même jour, SALVEPAR a cédé l'intégralité de ses titres TOUAX pour un montant de 7,7 millions d'euros.

² La méthode de calcul de l'ANR a changé entre 2011 et 2012. En 2012, l'ANR des participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours sur 20 jours de bourse alors qu'en 2011 il était calculé à partir du dernier cours de l'année. A base comparable, l'ANR 2012 avec la méthode de 2011 serait de €168,9m soit une hausse de 9,6%.

7 - PERSPECTIVES

Durant l'année 2013, SALVEPAR continuera de tirer parti des opportunités d'investissements en minoritaire, à la fois en coté et en non coté, dans un environnement macro-économique qui reste complexe en Europe.

8 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice dégage un résultat net comptable de − 2 175 554,58 €.

Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.

Le « Report à nouveau » a été soldé lors de l'affectation des résultats 2011.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice en totalité au compte « Autres réserves ».

Nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

			(en euros)
EXERCICES	2009	2010	2011
Nombre d'actions bénéficiaires	1 565 426	1 565 426	1 565 426
de la distribution			
Distribution nette totale	6 261 704	9 392 556	1 565 426
Coupon net (1)	4,00	6,00	1,00

⁽¹⁾ revenus éligibles à l'abattement de 40%

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques domiciliées fiscalement en France est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

9 - <u>DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE EXCEPTIONNEL</u>

Le compte « Autres réserves » s'élevant à 119.390.811,14 euros (avant affectation du résultats 2012) , nous vous proposons de distribuer la somme de 55,50 euros par action soit un montant global de 86.881.143,00 euros prélevé sur le compte « Autres réserves ».

Le versement s'effectuerait en fonction du nombre effectif d'actions (hors actions auto-détenues) en circulation à la date de détachement du dividende. Si, lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi, et le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

Ce dividende exceptionnel serait mis en paiement sur décision du Conseil d'administration qui se réunirait postérieurement à l'Assemblé Générale étant précisé que la société Tikehau Participations et Investissements a d'ores et déjà fait part de son acceptation d'un paiement par inscription en compte courant non rémunéré.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

10 - <u>CONVENTIONS REGLEMENTEES - ARTICLE L 225-38 DU CODE DE</u> COMMERCE

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les conventions réglementées qui ont été conclues au cours de l'exercice 2012.

Toutes ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'administration le 26 octobre 2012, Conseil d'administration entérinant la prise de contrôle de SALVEPAR par Tikehau Participations & Investissements, et portent soit sur la résiliation de conventions conclues avec le précédent actionnaire de contrôle, à savoir la Société Générale, soit sur la conclusion de conventions transitoires pour assurer le fonctionnement normal de la Société à la suite de la prise de contrôle.

Ces conventions sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionne également les conventions et engagements dits « réglementés » antérieurement autorisés et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.1. – Ratification de la cooptation de six administrateurs :

Votre Conseil d'administration vous propose de ratifier la nomination en qualité d'Administrateurs de :

- Tikehau Capital Partners, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Michel Douzou, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Tikehau Capital Advisors, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de Madame Aline Fragnet D'Hausen, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Tikehau Participations & Investissements, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de la Société Générale, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Monsieur Antoine Flamarion, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Yves-Claude Abescat, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale,
- Monsieur Christian Behaghel, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 février 2013, en remplacement de la société 2RB-i, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Monsieur Olivier Decelle, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 février 2013, en remplacement de la société G.S.T. Investissements, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

11.2. – Renouvellement de(s) mandat(s) d'Administrateur(s):

Il vous est également proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine Flamarion, son mandat venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. Son mandat serait ainsi renouvelé pour une durée de quatre années qui viendrait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

11.3. - Rémunérations individuelles des mandataires sociaux :

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2012, à chaque mandataire social de SALVEPAR.

Pour la période du 1er janvier 2012 au 26 octobre 2012, nous ne mentionnons pas les rémunérations et avantages des mandataires sociaux de SALVEPAR exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, dont la rémunération, versée par la Société Générale était, jusqu'au 26 octobre 2012, refacturée à SALVEPAR; seuls sont indiqués ci-après les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux de SALVEPAR dont le coût est payé directement par SALVEPAR.

Pour la période du 26 octobre 2012 au 31 décembre 2012, nous vous indiquons que le Président-Directeur Général de SALVEPAR n'a perçu aucun jeton de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social. Par ailleurs, il n'a perçu aucune rémunération ou avantage de la part de sociétés contrôlées par SALVEPAR ou de sociétés qui la contrôlent.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2007 a fixé le montant global maximal annuel des jetons de présence à 50.000 euros pour l'exercice 2007 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire. Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du Groupe Société Générale.

Le montant distribué en 2012 a été réparti en octobre 2012 à hauteur de 46.000 euros pour les membres du Conseil d'Administration et à hauteur de 4.000 euros pour les membres du Comité des Comptes.

Mandataires sociaux	Jetons de présence	Jetons de présence
	versés	versés
	en 2011	en 2012
(en euros)	Montants	Montants
	versés	versés
Gilles VIENOT (2)	9 200	2 300
Yves-Claude ABESCAT (4)	9 200	9 200
Michel DOUZOU (4)	9 200	9 200
Aline FRAGNET d'HAUSEN (4)	0	0
Gérard HIGUINEN (3)	0	6 900
GST INVESTISSEMENTS (1)	11 200	11 200
SA 2RBI (1)	11 200	11 200
SOCIETE GENERALE (4)	0	0

Antoine FLAMARION (5)	0	0
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	0	0
(5)	U	U
TIKEHAU CAPITAL ADVISORS	0	0
(5)	U	U
TIKEHAU PARTICIPATIONS &	0	0
INVESTISSEMENTS (5)	U	U
TOTAL	50 000	50 000

- (1) Administrateurs également membres du Comité des Comptes
- (2) Non renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2012
- (3) Administrateur ayant été nommé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2012
- (4) Administrateur ayant démissionné lors du Conseil du 26 octobre 2012
- (5) Administrateur ayant été nommé lors du Conseil du 26 octobre 2012

11.5. – <u>Transactions des mandataires sociaux sur le titre SALVEPAR</u> (en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF) :

GST INVESTISSEMENTS, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'actions en date du 19 mars 2012 et une opération de cession totale de ses actions, le 14 décembre 2012.

2RB-I SA, Administrateur, a effectué 1 opération de cession totale de ses actions, le 13 décembre 2012.

Tikehau Participations & Investissements, Administrateur, a effectué plusieurs opérations d'acquisitions d'actions : 804 873 actions le 26 octobre 2012, 224 663 actions le 13 décembre 2012, 210 892 actions le 14 décembre 2012 et 202 524 actions entre le 17 décembre 2012 et le 28 décembre 2012.

TCP, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 24 octobre 2012.

TCA, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 24 octobre 2012.

Antoine Flamarion, Administrateur, a effectué 1 opération d'acquisition d'une action, le 5 février 2013.

11.6. – <u>Liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de</u> l'exercice 2012 :

La liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 est annexée au présent rapport.

12 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 2012 pour une période de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Rémunération des Commissaires aux Comptes :

Pour l'exercice 2012, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 50 308,00 euros TTC.

13 - DELEGATIONS À CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Votre Conseil d'Administration sollicite de l'Assemblée Générale un certain nombre de délégations de compétence à l'effet de l'autoriser à effectuer les opérations suivantes :

- augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placements privés visés à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- fixation du prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription par offres au public ou par placements privés,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société,
- augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société,
- émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société,
- principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés,
- réduction du capital social par annulation d'actions ordinaires.

Les termes et conditions de ces autorisations vous seront exposés avec la présentation des projets de résolutions.

Les rapports prévus par les dispositions légales en vigueur ainsi que les modalités de détermination des prix fixés conformément à la règlementation en vigueur (article L.225-136 et R. 225-119) seront mis à votre disposition en cas d'émission sur la base des délégations de compétence qui vous sont demandées.

Par ailleurs, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires est annexé au présent rapport.

14 - <u>INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (décret n°2012-557 du</u> 24 avril 2012 – articles L.225-102-1 et R.225-104 suivants du Code de Commerce)

14.1. Données sociales

Au 31 décembre 2012, SALVEPAR n'a plus aucun effectif salarié. En conséquence, la Société n'a pas à produire les informations sociales mentionnées à l'article R. 225-105-1 – 1°.

Le Conseil d'administration prend acte de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, ainsi que de celle du 27 janvier 2011 sur l'égalité professionnelle et salariale. Cela étant, SALVEPAR s'est toujours attaché à ce que le capital humain soit placé au cœur de sa propre stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles elle investit.

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment sociaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle a notamment pu procéder, directement ou indirectement, à des analyses des sujets sociaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

14.2. Conséquences environnementales de l'activité

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment environnementaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle porte son attention au respect des conséquences environnementales lors des études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exige.

Toutefois, eu égard à la nature de l'activité de SALVEPAR qui consiste à prendre des participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées, SALVEPAR n'a pas de contrôle sur l'impact environnemental de ses participations, à l'exception des diligences effectuées lors de la prise de participations ainsi qu'il est dit au paragraphe cidessus.

Si ces informations et propositions vous agréent, nous soumettons à vos suffrages les résolutions concernant cette Assemblée et que nous allons vous présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

P.J.: Liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2012 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

Tableau des Résultats Financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

SALVEPAR

Société anonyme au capital de 12.523.408 euros

Siège social : 134 boulevard Haussmann – 75008 Paris 552 004 327 RCS Paris

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

• Antoine FLAMARION:

Né le 11/03 /1973

Administrateur – Président Directeur Général

Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 0 - Acquisition le 5/02/2013 : 1 action

Première nomination: 26 octobre 2012 - Expiration du mandat: 2013

Durée du mandat : 4 ans

Autres mandats ou fonctions exercés:

Administrateur

- Groupe Flo
- Financière Flo

Président

Tikehau Capital

Représentant de Tikehau Capital:

- Président du Conseil de Surveillance de Tikehau Investment Management
- Président de Tikehau Capital Advisors
- Administrateur de Tikehau Capital Advisors
- Administrateur de Sofidy
- Président de Triptyque
- Président de Makemo Capital
- Président de Fakarava Capital
- Membre du Conseil de Surveillance de Selectirente

Gérant

- Takume
- F^2

Membre du Comité d'investissement

- TR Advisors
- TEF2008

Membre du Comité de Direction

- HEEURICAP

Représentant de Triptyque :

- Membre du Conseil de Surveillance d'Alma Property

• Gérard HIGUINEN:

Né le 25/06 /1948

Administrateur

Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 100 Première nomination : 30 mai 2012 - Expiration du mandat : 2016

Durée du mandat : 4 ans

Autres mandats ou fonctions exercés:

Administrateur

- GASCOGNE
- ODEADOM (Office public)

Président

France Filière Pêche

Membre du Conseil de Surveillance - Vice-Président

- POMONA:

Co-Gérant

- FIHABI

• TIKEHAU CAPITAL PARTNERS:

Administrateur représenté par Benoit Floutier

Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 1

Première nomination : 26 octobre 2012 - Expiration du mandat : 2015

Durée du mandat : 4 ans

Benoît Floutier

Né le 03/04/1973

Autres mandats ou fonctions exercés : Aucun

• TIKEHAU PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS:

Administrateur représenté par Christian Parente

Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 1.442.952 Première nomination : 26 octobre 2012 - Expiration du mandat : 2015

Durée du mandat : 4 ans

Christian Parente

Né le 17/08/1944

Autres mandats ou fonctions exercés:

Vice-Président du Conseil de Surveillance - Administrateur indépendant

- IMS

Membre du Conseil d'Administration - Administrateur indépendant

– Altrad

Membre du Conseil d'Administration - Administrateur indépendant

Avenir Télécom

Membre du Conseil de Surveillance - Administrateur indépendant

- Tikehau Investment Management

• TIKEHAU CAPITAL ADVISORS:

Administrateur représenté par Mathieu Chabran

Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 1 Première nomination : 26 octobre 2012 - Expiration du mandat : 2015

Durée du mandat : 4 ans

Mathieu Chabran

Né le 11/12/1975

Autres mandats ou fonctions exercés:

Administrateur

- Groupe Flo
- Financière Flo
- Orage

Président

- MCH
- MC3

Directeur Général

- Tikehau Investment Management

Membre du Comité d'investissement

- TR Advisors
- TEF2008

Représentant de MCH:

- Directeur Général de Tikehau Capital Advisors
- Administrateur de Tikehau Capital Advisors
- Directeur Général Makemo Capital
- Directeur Général de Fakarava Capital

Membre du Comité de Direction

- HEEURICAP

Gérant

- Le Kiosque
- De Bel Air

• GST INVESTISSEMENTS S.A.:

Administrateur jusqu'au 8 janvier 2013, représenté par Georges TRAMIER Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 0

• 2 RB-I S.A.:

Administrateur indépendant jusqu'au 7 janvier 2013, représenté par Robert BIANCO Nombre d'actions SALVEPAR détenues au 31 décembre 2012 : 0

SALVEPAR

Société anonyme au capital de 12.523.408 euros

Siège social : 134 boulevard Haussmann – 75008 Paris 552 004 327 RCS Paris

ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Date de l'Assemblée	Objet	Montant	Durée	Echéance	Utilisation
A.G.E 30/05/2012 dixième résolution	Augmentation de capital social par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	5 M€	26	30/07/2014	Néant
	■ par incorporation de réserves	+ 15 M€	mois		
	■ par émission de valeurs mobilières représentatives	+ 30 M€			

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE			-		
a) Capital social b) Nombre d'actions	12 523 408 1 565 426	12 523 408 1 565 426	12 523 408 1 565 426	12 523 408 1 565 426	12 523 408 1 565 426
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes b) Bénéfice avant impôts, amortissements et	4 289 098	4 582 716	3 955 125	5 353 877	5 847 163
dépréciations c) Impôt sur les bénéfices d) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations	54 620 562 6 344 861	7 377 053 1 857 388	16 041 694 544 544	-8 178 307 1 894 172	4 766 968 334 689
 Résultat de gestion Résultat des opérations sur valeurs immobilisées 	2 707 213	2 850 171	1 916 459	3 242 331	4 009 860
- Total	9 377 020 12 084 233	8 957 897 11 808 068	22 368 639 24 285 098	244 129 3 486 461	-6 185 414 -2 175 555
e) Montant des bénéfices distribués f) Nombre d'actions ayant droit au dividende	6 261 704 1 565 426	6 261 704 1 565 426	9 392 556 1 565 426	1 565 426 1 565 426	86 881 143 1 565 426
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et dépréciations b) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations	30,84	3,53	9,90	-6,43	2,83
 Résultat de gestion Résultat des opérations sur valeurs immobilisées 	1,73	1,82	1,22	2,07	2,56
- Total	5,99 7,72	5,72 7,54	14,29 15,51	0,16 2,23	-3,95 -1,39
c) Dividende net versé à chaque action	4,00	4,00	6,00	1,00	55,50
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariésb) Montant de la masse salariale	4 230 284	4 217 522	4 192 096	3 161 942	3 61 102
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	83 700	75 935	80 053	81 494	56 649